

FICHE AÉRODROME – AVIATION GÉNÉRALE NORD / AERODROME INFORMATION SHEET – GENERAL AVIATION NORTH

Ce document regroupe les principales informations à connaître avant toute demande de PPR sur l'aéroport de Perpignan Rivesaltes Méditerranée.

Il reprend les éléments essentiels issus de la fiche AIP, des règlements de circulation locaux, ainsi que les consignes de sécurité et de cheminement applicables à l'aviation générale.

Contenu :

- Données géographiques et administratives de l'aérodrome
- Caractéristiques techniques (pistes, taxiways, aires de stationnement)
- Horaires et services disponibles
- Règlement de circulation sur les aires de trafic
- Plan de roulage et cheminement obligatoire
- Fiche "Cash" – Caractéristiques essentielles de l'aérodrome

Rappel important : Avant toute demande de PPR, le pilote doit prendre connaissance de l'ensemble des informations du présent document .

Contact : Service Exploitation – Aéroport de Perpignan Rivesaltes Méditerranée

- operations.perpignan@aeroports-laregion.fr
- +33 (0)6 73 08 80 57

This document provides the main information to be reviewed before submitting any PPR (Prior Permission Required) request for Perpignan Rivesaltes Méditerranée Airport.

It includes the essential elements taken from the AIP sheet, local traffic regulations, as well as the safety instructions and mandatory routing applicable to general aviation.

Contents:

- Aerodrome geographical and administrative data
- Technical characteristics (runways, taxiways, parking areas)
- Operating hours and available services
- Traffic regulations on movement areas
- Taxiing map and mandatory routing
- "Cash Sheet" – Key aerodrome characteristics

Important reminder: Before submitting any PPR request, pilots must read and acknowledge all information contained in this document.

Contact: Operations Department – Perpignan Rivesaltes Méditerranée Airport

- operations.perpignan@aeroports-laregion.fr
- +33 (0)6 73 08 80 57

CARACTERISTIQUES DE L'AERODROME

Données géographiques et administratives de l'aérodrome / Aerodrome geographical and administrative data

1	Position GEO ARP	42°44'27"N 002°52'11"E	
	Situation de l'ARP / <i>ARP location</i>	Tour de contrôle	Control tower
2	Direction, distance de la ville <i>Direction, distance from city</i>	2 NM NW de PERPIGNAN.	
3	Altitude de référence / <i>Reference elevation</i>	144 ft	
	Température de référence / <i>Reference temperature</i>	30.8 ° C	
4	Ondulation du géoïde / <i>Geoid undulation</i>	163 ft	
5	Déclinaison magnétique / <i>Magnetic variation</i>	2.0272°E	
	Année (variation annuelle) / <i>Year (annual change)</i>	2025 (0.117°)	
6	Gestionnaire de l'AD / <i>AD administration</i>	SPL AEROPORTUAIRE REGIONALE (SPLAR)	
	Adresse / <i>Address</i>	Avenue Maurice Bellonte - 66000 PERPIGNAN	
	Telephone	AD : 04 68 52 60 70 - Opérations : 04 68 52 60 73	
	FAX	FAX Opérations : 04 68 61 36 99	
	TELEX	NIL	
	AFS	LFMPYOYX LFMPZAZX LFMPZPST LFMPZPX LFMPZTZX	
7	Type de trafic / <i>Type of traffic</i>	IFR, VFR	
8	Observations / <i>Remarks</i>	E-mail : operations.perpignan@aeroports-laregion.fr	

Horaires / Operating hours

1	Gestionnaire de l'AD / <i>AD administration</i>	(ETE) LUN-VEN : 0330-2100 SAM : 0330-1830 DIM : 0600-2100 (HIV) LUN-VEN : 0430-2200 SAM : 0430-1830 DIM : 0800-2200	(SUM) MON-FRI : 0330-2100 SAT : 0330-1830 SUN : 0600-2100 (WIN) MON-FRI : 0430-2200 SAT : 0430-1830 SUN : 0800-2200
2	Douanes et police / <i>Customs and immigration</i>	Douane : 0700-1900. Pour vols extra-Schengen, stationnement obligatoire sur aire de trafic commerciale et préavis obligatoire : - PPR PN 24HR LUN-VEN - PPR PN 48HR SAM-DIM et JF Adresser la demande par E-mail exclusivement, simultanément à : bsi-perpignan@douane.finances.gouv.fr ET operations.perpignan@aeroports-laregion.fr.	Customs : 0700-1900. For out-of-Schengen flights, mandatory parking on commercial apron and mandatory request : - PPR PN 24HR MON-FRI - PPR PN 48HR SAT-SUN and public HOL Submit simultaneous request via E-mail only to : bsi-perpignan@douane.finances.gouv.fr AND operations.perpignan@aeroports-laregion.fr.
3	Services de santé / <i>Health and sanitary</i>		
4	BIA, BRIA / <i>AIS briefing office</i>	BORDEAUX (voir/see GEN)	
5	BDP / <i>ARO</i>	NIL	
6	Bureau MET / <i>MET briefing office</i>	Voir / see AD2 LFKB.3.6	
7	ATS	LUN-VEN : 0530-2130 SAM : 0530-1930 DIM : 0700-2130 Extensions possibles d'une heure annoncées sur ATIS.	MON-FRI : 0530-2130 SAT : 0530-1930 SUN : 0700-2130 Possible extensions of one hour announced on ATIS.
8	Avitaillement / <i>Fueling</i>	LUN-SAM : 0500-2000 DIM : 0630-2000 Autres HOR sur demande avant 1900 TEL : 04 68 61 28 14. TOTAL ENERGIES.	MON-SAT : 0500-2000 SUN : 0630-2000 Outside these SKED O/R before 1900 TEL : 04 68 61 28 14. TOTAL ENERGIES.
9	Services de manutention / <i>Handling</i>	HOR gestionnaire	AD operator SKED
10	Sûreté / <i>Safety</i>	HOR gestionnaire. Poste Sûreté dans bâtiment administratif.	AD operator SKED. Security Post in administrative building.
11	Dégivrage / <i>De-icing</i>	HOR gestionnaire. Sur demande, du 15 octobre au 15 mars.	HOR AD administration. O/R, from 15th of October to 15th of March.
12	Observations / <i>Remarks</i>	GRF (Service d'évaluation et de report de l'état de surface de piste) : HOR ATS. Publication RCR par NOTAM, disponible selon horaires du gestionnaire de l'AD.	GRF (Global Reporting Format) : ATS SKED. RCR published by NOTAM, during AD administration SKED.

Service d'escale et d'assistance / Ground handling and assistance services

1	Moyens de manutention de fret <i>Cargo handling facilities</i>	NIL	NIL
2	Types de carburants et lubrifiants <i>Fuel and oil types</i>	JET A1 - 100LL/AVGAS - UL91	
3	Moyens et capacités d'avitaillement <i>Fueling facilities and capacities</i>	JET A1 par camion 100LL/AVGAS et UL AERO SUPER + par automate en zone Sud. Paiement par carte AIR TOTAL ou paiement à l'avitailleur sur appel depuis l'automate.	JET A1 by trucks. 100LL/AVGAS and UL AERO SUPER + by fuel dispenser in South area. Payment by AIR TOTAL card or payment to fuel supplier by call from fuel dispenser.
4	Moyens de dégivrage / <i>De-icing facilities</i>	Dégivreuse autotractée avec nacelle, produit de type I 50/50 capacité 1000L. Pas d'antigivrage.	Self-propelled de-icer with elevating platform. Type I product 50/50, capacity 1000L. No anti-icing available.
5	Hangar pour aéronefs de passage <i>Hangar space for visiting aircraft</i>	ARELEC : TEL : 06 11 97 31 58 / 06 23 20 27 09 E-mail : arelec66@wanadoo.fr AEROSMITH 66 : TEL : +33 4 68 63 27 60 E-mail : technicaloffice@aerosmith66.com	
6	Réparations pour aéronefs de passage <i>Repair facilities for visiting aircraft</i>	Entretien, réparations (petits avions, hélicoptères) Aéro Service Roussillon : TEL / FAX : 04 68 52 37 93 AEROSMITH66 : TEL : 04 68 63 27 60 E-mail : technicaloffice@aerosmith66.com AEROFUTUR MAINTENANCE : TEL : 04 68 84 43 64 E-mail : contact@aerofutur-maintenance.fr	Maintenance, repairs (light ACFT, HEL) Aéro Service Roussillon : TEL / FAX : 04 68 52 37 93 AEROSMITH66 : TEL : 04 68 63 27 60 E-mail : technicaloffice@aerosmith66.com AEROFUTUR MAINTENANCE : TEL : 04 68 84 43 64 E-mail : contact@aerofutur-maintenance.fr
7	Observations / <i>Remarks</i>	Contact radio obligatoire pour stationnement ou assistance 131.775 MHz.	Mandatory radio contact for parking or handling 131.775 MHz.

Règlements de circulation locaux / Local traffic regulations

Pour tous les aéronefs non basés, sauf vols d'urgence, PPR PN 24 HR obligatoire Service Trafic : TEL : +33 4 68 52 60 73 ou E-mail : operations.perpignan@aeroports-laregion.fr Stationnement des hélicoptères exclusivement sur postes P5, P6 ou P8. Les hélicoptères des services de l'Etat peuvent utiliser le poste P4.	For all non-based ACFT, except emergency flights, PPR PN 24 HR mandatory on Traffic Service : TEL : +33 4 68 52 60 73 or E-mail : operations.perpignan@aeroports-laregion.fr Helicopters parked exclusively on stands P5, P6 or P8. State helicopters can use stand P4.
20.3.1 Parking aviation générale Nord Stationnement systématique des aéronefs de MTOW < 5,7 t et/ou d'envergure < 16 m. Interdit aux jets et aux hélicoptères. Circulation des aéronefs interdite de nuit en raison de l'absence d'éclairage. Sortie par tourniquet vers parc auto obligatoire. Entrée au même endroit (porte à digicode) avec code transmis par exploitant après paiement. Si paiement sur place : demander Service Trafic dans l'aérogare.	20.3.1 North general aviation apron Parking mandatory for ACFT whose MTOW < 5.7 t and/or whose wingspan < 16 m. Prohibited to jet planes and helicopters ACFT taxiing prohibited at night due to the absence of lighting. Exit via revolving door through car park mandatory. Entry at same place (digicode door) with a code supplied by the operator after payment. If payment on site : ask for Traffic Service in the terminal.
20.3.2 Parking pôle aéronautique Sud Réservé en priorité aux aéronefs basés. Aéronefs à réaction autorisés si MTOW < 5 t, avec préavis auprès de la société basée sur le Pôle Aéronautique uniquement et sous guidage d'un placeur pour entrer et sortir du parking. L'attention des pilotes est attirée sur les risques de souffle. Il est recommandé d'adopter une poussée réduite durant la mise en route et le roulage.	20.3.2 South aviation hub apron Reserved with priority for home-based ACFT. Jets authorized if MTOW < 5 t, with prior notice to based company on the Aviation hub only and a marshaller guiding the aircraft to enter and exit the apron. Pilot's attention is drawn towards the risk of blast. Reduced thrust during startup and taxiing recommended.
20.3.3 Parking commercial Parking commercial intégralement en Partie Critique Sûreté : contact radio obligatoire avec exploitant d'aérodrome sur 131.775 MHz pour attribution du poste de stationnement. L'attention des pilotes est attirée sur les risques de souffle. Il est recommandé d'adopter une poussée réduite durant la mise en route et le roulage.	20.3.3 Commercial apron Commercial apron entirely in the Critical Security Part : radio contact mandatory with AD operator on 131.775 MHz to be granted a parking stand.. Pilots must be aware of the risk of blast. Reduced thrust during startup and taxiing recommended.

LFMP / Perpignan Rivesaltes / PGF

Cette page vise à attirer l'attention des pilotes d'aviation commerciale et générale sur le contexte aéronautique et les principales menaces associées à un aérodrome. Leur identification est issue d'un travail collaboratif entre opérateurs de la plate-forme (exploitants aériens, exploitant de l'aérodrome, prestataire de service de navigation aérienne, aéroclubs, Météo-France...) en confrontant les éléments de leurs systèmes de gestion de la sécurité (SGS). Les membres de la Local Runway Safety Team (LRST) ont validé ces informations.

Validé le 25/06/2025 par EXPLOITANT AERODROME bruno.martinez@aeroports-laregion.fr
SNA/SSE sna-sse-montpellier-ca-qss-ld.sna-sse.ld@aviation-civile.gouv.fr

Sommaire

GENERALITES /ENVIRONNEMENT

- Environnement montagneux et **Procédures IFR Non-Standard pour évitement relief**
- Présence de trafics aux performances techniques très différentes
- Vols SAMU sur Hôpital à proximité de l'axe de la piste 33 et du seuil 33
- **Vols VFR le long de la côte** jouxtant les procédures IFR 33
- Zone R 89 dans la CTR

ARRIVEE

- ARR RNP 15 alerte GPWS
- Zone de Voltige
- PAPI pistes 15 et 33
- Convergence de la vent arrière main gauche 31 et de la finale 31 avec la finale 33
- Limitations TWY
- Nuisances visuelles
- Nuisances sonores

ROULAGE

- Taxiways d'accès aux pistes très courts
- **Risque potentiel d'éblouissement par le soleil**

AVERTISSEMENT

Ces informations sont publiées uniquement à titre indicatif et informatif, et ne sont pas exhaustives. Nous nous efforçons de les maintenir à jour. Elles constituent un complément mis à disposition dans le cadre de la préparation des vols, mais ne se substituent en aucun cas à la documentation aéronautique de référence diffusée au travers de l'AIP France, des NOTAM et des Sup AIP.

LFMP / Perpignan Rivesaltes / PGF

Environnement montagneux et Procédures IFR Non-Standard pour évitement relief

Environnement montagneux et obstacles qui impactent l'utilisation de la plate-forme et nécessitent une étude météo poussée avant vol.

Caractéristiques des vents : **INVERSIONS VENTS**

- Toutes saisons, possibilités de :

- Vent de Nord-Ouest (300°) fort, de type Tramontane (vent en rafales) maintien en basse couche dangereux (HORS TMA) , privilégier un transit côtier avec une entrée, sortie par E/EA en évitant les rabattants à NF.
- Vent de Nord-Nord-Est (020°),
- Vent de Sud-Est (140°),
- Effets de cisaillement en finale 33 et 31

- Eté :

- Brise de mer possible pouvant générer des entrées maritimes et du vent de travers à l'atterrissage (choisir sa piste pour minimiser l'effet).

Présence de trafics aux performances techniques très différentes

- Entraînements aéronautiques de turbulence H (heavy) hélicoptères (forte MTOW) etc..
- Vols commerciaux type A320, B738, etc.
- Aviation d'affaires
- Sécurité Civile et SAMU

Pélicandrome sur taxiway Lima

Hélicoptères Sécurité Civile

Hélicoptères SAMU

- Forte activité aviation légère : 2 ATO, aéroclubs

Vols SAMU ET
DRAGON de et vers
HELISTATION Hôpital dans l'axe des
pistes (sous la
courte finale 31)

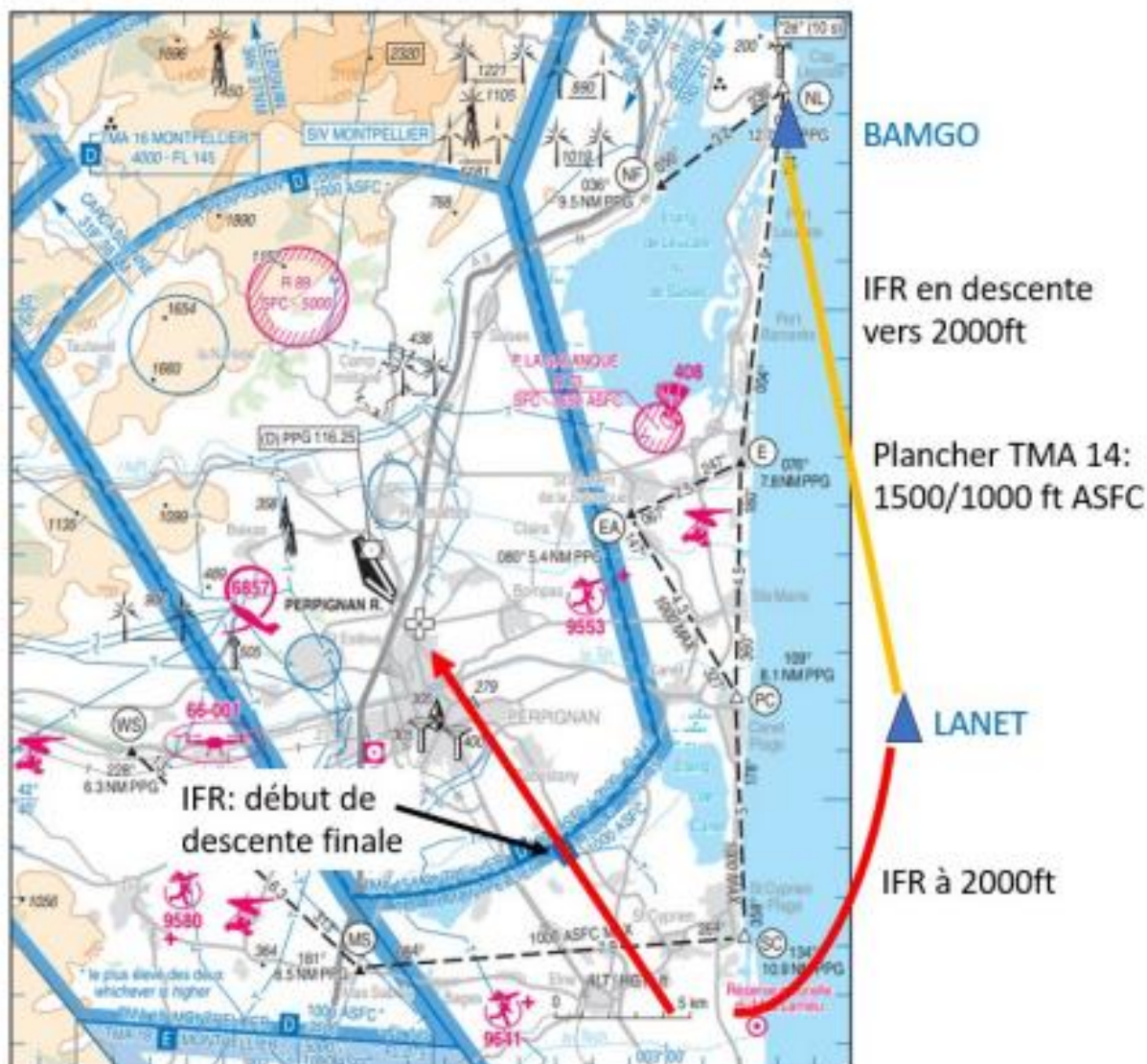


LFMP / Perpignan Rivesaltes / PGF

Vols VFR le long de la côte jouxtant les procédures IFR 33

- Sur clairance du contrôle les IFR en procédure pour la piste 33 peuvent descendre à 2000ft sur LANET et sur l'arc DME jusqu'à la longue finale 33.
- Respecter les cheminements obligatoires (sans contact radio) 1000ft max sur la côte

Carte VAC AD2 LFMP APP TXT01 :



Zone R 89 dans la CTR

- Survol de la R89 en dessous de 5 000 ft AMSL **interdit aux VFR H24** (différents tirs réguliers, dont d'explosifs):
- **Contournement obligatoire mais autorisé aux IFR** selon protocole

A ne pas confondre avec La Narède (vérif. carte VAC AD2 LFMP APP TXT01)

ARRIVEE

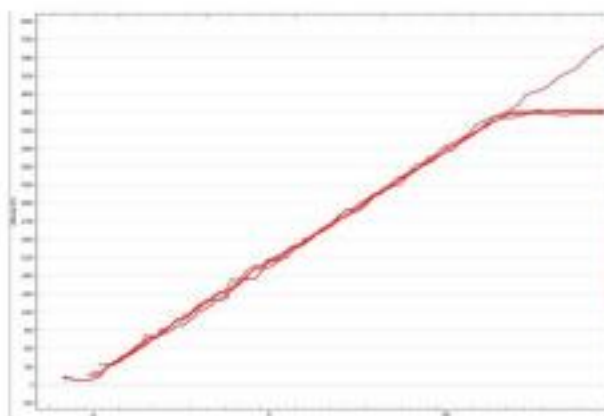
LFMP / Perpignan Rivesaltes / PGF

Alerte GPWS en finale RNP15

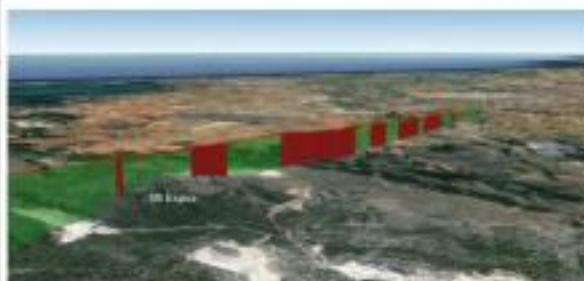
La trajectoire de la procédure d'approche aux instruments RNP RWY15 à Perpignan survole un environnement montagneux. Depuis sa mise en service en 2020, plusieurs comptes-rendus en vol d'alerte de système d'avertissement et d'alarme d'impact (TAWS) ont été transmis à la DSNA par des équipages ayant utilisé cette procédure. Les causes identifiées de ces alertes sont, selon le cas :

- Une mise en configuration atterrissage tardive de l'aéronef avec une vitesse indiquée et / ou une vitesse verticale excessives,
- Une résolution insuffisante du maillage relief autour de la procédure d'approche dans la base de données sol du GPWS – E-GPWS de l'aéronef.

La DSNA attire l'attention des usagers de l'aérodrome de Perpignan-Rivesaltes (LFMP-PGF) sur la nécessité de **vérifier la mise à jour de la base de données du TAWS de l'aéronef utilisé (précision 'zone montagneuse')** pour toute arrivée sur cet aérodrome et rappelle aux équipages l'importance de se conformer rigoureusement aux consignes et altitudes publiées sur la carte IAC RNP RWY15 figurant dans la section AD 2.24 LFMP de l'AIP pour chaque segment d'approche afin d'éviter la survenue inopinée d'alerte GPWS en phase d'approche aux instruments.



Profils comparés (2 APP en ALR + 2 APP sans ALR)



: Profils comparés G. Earth – 1 CRJ en Alerte GPWS (traj. rouge)
B738 sans Alerte GPWS (Vert)

Zone de Voltige 6857

Zone de voltige proche Baixas à l'Ouest de l'aérodrome de 4000 à 5500 ft AMSL (gérée par l'approche de Montpellier)

PAPI pistes 15 et 33

Les PAPI sont réglés pour le passage au seuil d'avions de type A320.

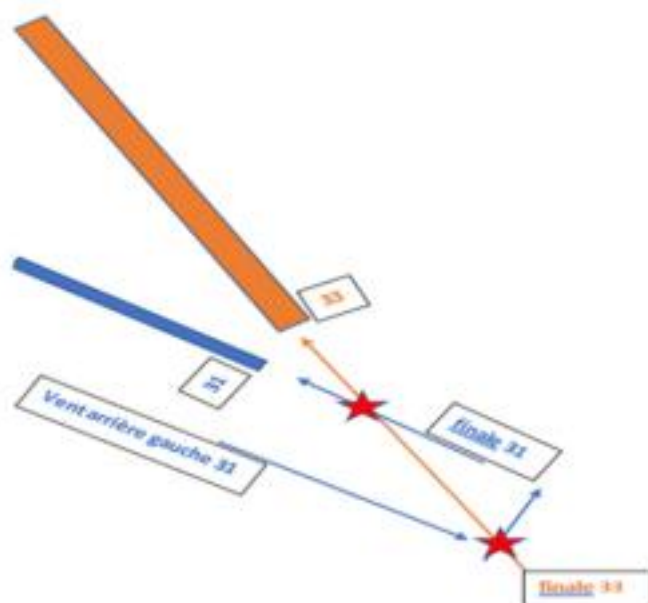
EN TENIR COMPTE POUR LA MEHT. (Minimum Eye Height over Threshold : Hauteur minimale

ARRIVEE

LFMP / Perpignan Rivesaltes / PGF

Convergence de la vent arrière main gauche 31 et de la finale 31 avec la finale 33

Bien respecter les instructions du contrôle.



DELTA : Lors de l'arrivée en piste 33, ne pas utiliser le TWY DELTA pour les aéronefs dont la MTOW > 5,7T

CHARLIE et KILO:

interdits aux aéronefs dont l'envergure est supérieure à 36 mètres

Nuisances visuelles

- ARRIVEES DE NUIT QFU 33 :

Pointages laser constatés épisodiquement. Les pilotes sont invités à signaler immédiatement au contrôle ce phénomène pour intervention Gendarmerie des Transports Aériens et Police.

Nuisances sonores

- Villes de Rivesaltes et Saint-Estève à éviter (cerclees de bleu sur carte AD 2 LFMP APP 01).



LFMP / Perpignan Rivesaltes / PGF

Taxiways d'accès aux pistes très courts : HOT SPOTS ROMEO, GOLF, HOTEL

Les points d'attente des taxiways Roméo, Golf, Hôtel sont très courts.

PRESENCE DE MARQUAGES RENFORCES ET DE WIG-WAG



LFMP / Perpignan Rivesaltes / PGF

Au niveau des points d'attente TANGO et UNIFORM :
risque ponctuel d'éblouissement



Le matin, risque potentiel d'éblouissement pendant le roulage depuis les aires de trafic du Pôle Aéronautique, jusqu'aux points d'attente TANGO ou UNIFORM (entrée sur piste 13/31 face à l'Est).

Rester bien à l'écoute de la fréquence et des consignes du contrôle.

PLAN DE ROULAGE / TAXIING MAP

ATTENTION PARTICULIERE / CAUTION

Marquage au sol des HS par la mention "RWY AHEAD".
HS marking by "RWY AHEAD" indications.

Etre très attentif aux clairances de remontée de piste. Le collationnement de toute instruction avant une remontée de piste est exigé.
Pay sharp attention to backtrack RWY clearances. Any instruction must be read back before backtracking RWY.

HS 1 renforcé / enhanced :

Après le virage à droite, en bout de LIMA, temps de roulage sur le TWY ROMEO très court.
After right turn, at far end of LIMA, very short taxi time on ROMEO TWY.

HS 2 et / and HS 3 :

Points d'attente situés sur un TWY très court, réduisant le temps de roulage.
Holding points located on a very short TWY, reducing taxi time.

CHEMINEMENTS OBLIGATOIRES / COMPULSORY ROUTES

Pour rejoindre AVT / automate :

- après atterrissage RWY 15 ou 33 : dégager la piste, rejoindre L, attendre en R (HS1) puis, sur clairance, à gauche remonter RWY 31 pour dégager en T, puis rouler V vers AVT / automate.
- après atterrissage RWY 13 ou 31 : dégager la piste, rejoindre V (par Q ou T), puis rouler V vers AVT / automate.

To join AVT / automatic fuel dispenser :

- after landing RWY 15 or 33 : clear the runway, join L, wait at R (HS1) then, when cleared, backtrack RWY 31 and clear at T, then taxi V to AVT / automatic fuel dispenser.
- after landing RWY 13 or 31 : clear the runway, join V (via Q or T), then taxi to AVT / automatic fuel dispenser.

Pour rejoindre PRKG aviation générale Nord :

- au départ de AVT / automate : rejoindre V, attendre en T, puis, sur clairance, à gauche remonter RWY 13 pour dégager en R, puis à gauche prendre L, puis K et rouler PRKG aviation générale Nord.
- après atterrissage RWY 15 ou 33 : dégager la piste, rejoindre K et rouler PRKG aviation générale Nord.
- après atterrissage RWY 13 ou 31 : dégager la piste via R, puis L, K et rouler PRKG aviation générale Nord.

To reach North general aviation apron :

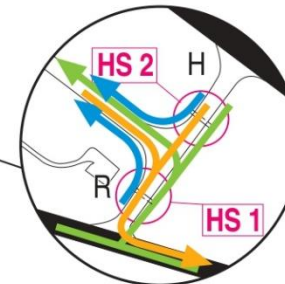
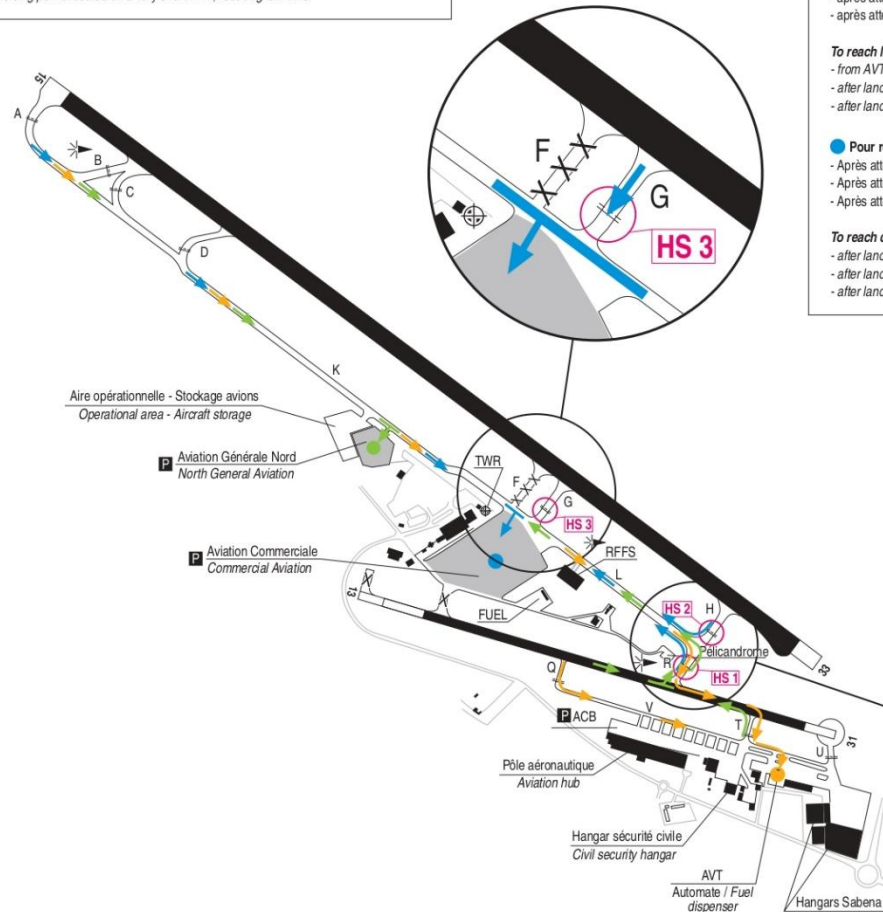
- from AVT / automatic fuel dispenser : join V, wait at T then, when cleared, left, backtrack RWY 13 to clear at R, then left take L, then K and taxi North general aviation apron.
- after landing RWY 15 or 33 : clear the runway, join K and taxi North general aviation apron.
- after landing RWY 13 or 31 : clear the runway via R, then L, K and taxi to North general aviation apron.

Pour rejoindre PRKG aviation commerciale :

- Après atterrissage RWY 33 : dégager la piste, rejoindre K puis PRKG aviation commerciale.
- Après atterrissage RWY 15 : dégager la piste, soit directement via G puis PRKG aviation commerciale, soit via H puis à droite prendre L vers PRKG aviation commerciale.
- Après atterrissage RWY 13 ou 31 : dégager la piste via R, puis à gauche prendre L, puis PRKG aviation commerciale.

To reach commercial aviation apron :

- after landing RWY 33 : clear the runway, join K then commercial aviation apron.
- after landing RWY 15 : clear the runway either straight via G then commercial aviation apron, or via H then right take L to commercial aviation apron.
- after landing RWY 13 or 31 : clear the runway via R, then left take L, then commercial aviation apron.



LEGENDE / KEY

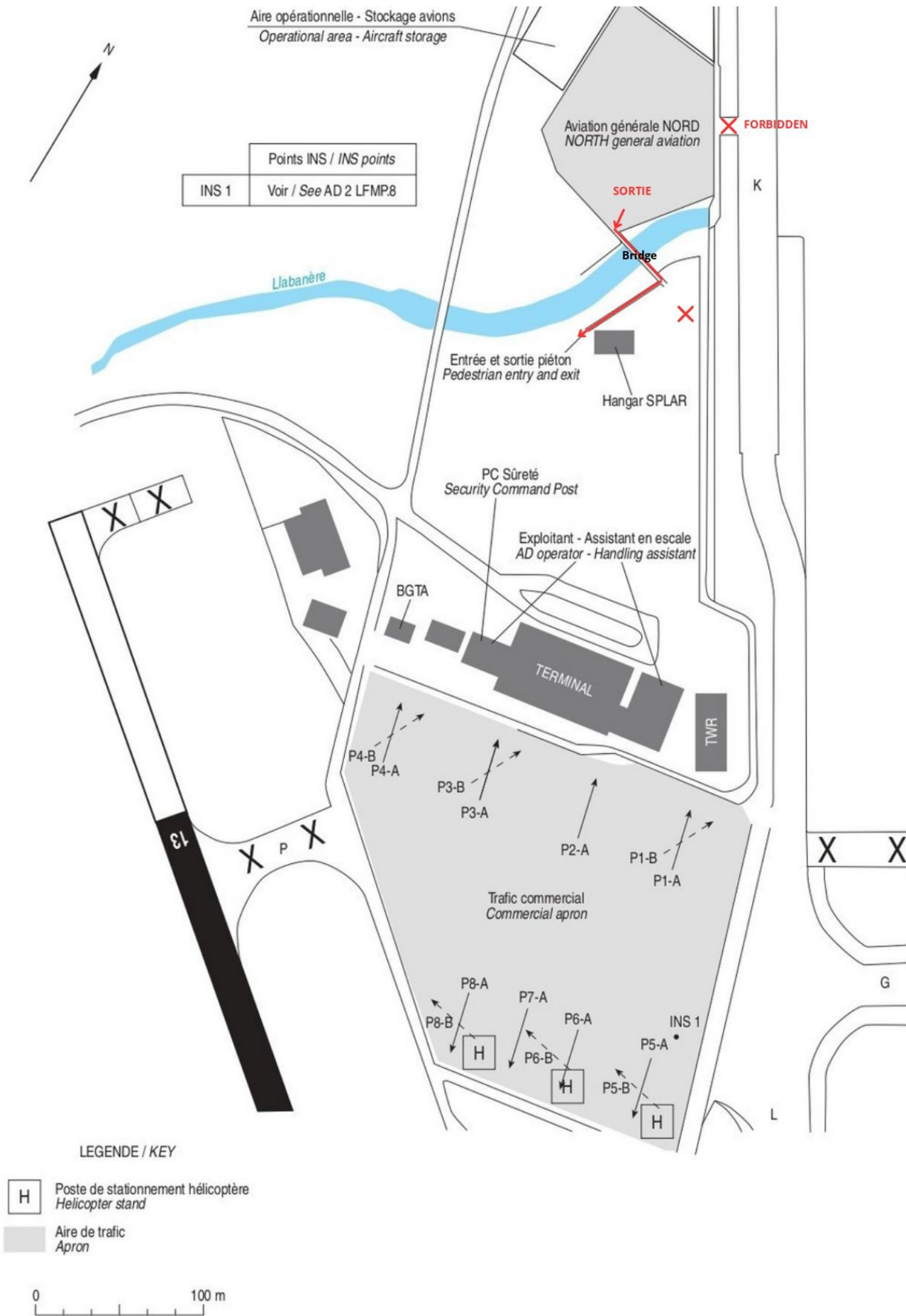
HS
Point chaud / Hot spot

Point d'attente
Holding point

Aire de trafic
Apron

0 50 100 500 m

PLAN DE CHEMINEMENT OBLIGATOIRE / MANDATORY ROUTING MAP



**POUR INFORMATION, IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE CIRCULER A PIED SUR LE TAXIWAY
POUR REJOINDRE LE TERMINAL**

IT IS STRICLY FORBIDDEN TO WALK UP THE TAXIWAY TO GET TO THE TERMINAL.

LE CHEMINEMENT OBLIGATOIRE EST INDIQUE EN ROUGE SUR LE PLAN CI-DESSUS.

THE MANDATORY ROUTE IS INDICATED IN RED ON THE MAP ABOVE.

LE CODE DU PORTAIL FIGURE SUR VOTRE FACTURE AEROPS.

THE GATE CODE IS SHOWN ON YOUR AEROPS INVOICE.